

TERMES DE RÉFÉRENCE

Formation à l'écoute et à l'accompagnement des
victimes de violence – 2^{ème} édition
Expertise court terme locale

Composante concernée par la mission :

Composante 1.

Résultat impacté :

Résultat 1.3. Les cadres et les acteurs de régulation et de suivi des mobilités professionnelles agissent pour réduire l'exposition des travailleurs migrants aux situations de vulnérabilité, de violences basées sur le genre et de traite des êtres humains

Activité liée :

Activité 1.3.4 - Renforcement de capacités des syndicats dans sa mission de représentation des intérêts des travailleurs domestiques migrants

Date du document :

23 avril 2026



Table des matières

1. Contexte	3
2. Objectifs de la formation.....	4
3. Résultats attendus	5
4. Description de la prestation	5
5. Méthodologie	6
6. Durée et calendrier indicatif.....	6
7. Liste des participants	6
8. Livrables attendus.....	7
9. Profil de l'expertise	7
10. Processus de soumission d'offres	8

1. Contexte

Les autorités Malagasy ont élaboré une réponse politique et institutionnelle ambitieuse en faveur des diasporas au tournant des années 2015-2016 à travers la mise en place d'une institution en charge de la diaspora, tenant compte d'une part, du potentiel croissant incarné par la diaspora en termes de contribution au développement socio-économique du pays, et d'autre part, des besoins accrus en matière de protection et d'assistance consulaires. Sous l'égide de la Direction Générale du Partenariat pour le développement et de la diaspora (DGPDD) auprès du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), la Direction de la diaspora - actuellement connu sous le nom de Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires-DDIAQM- a été créée.

En 2017, le Premier Forum de la Diaspora malagasy a été organisé à Antananarivo. Les conclusions de ce forum ont été par la suite intégrées dans la Lettre de Politique Nationale pour l'Engagement de la Diaspora (LPNED). Le 17 février 2021, la LPNED, qui porte une vision jusqu'en 2030, a été adoptée avec comme objectif principal « d'établir une relation mutuellement bénéfique entre l'État malagasy et la diaspora et qui prenne en compte les besoins et aspirations des Malagasy am-pielezana (Malagasy à l'étranger) et qui favorise leur implication dans le développement durable du pays ». Les axes stratégiques qui structurent la LPNED ont fait l'objet d'une déclinaison en un Plan d'Action qui détaille les activités, résultats, indicateurs de suivi, acteurs, calendrier et moyens requis pour sa mise en œuvre.

Le projet TADY

Le projet (TADY) vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française pour Développement (AFD), Expertise France (EF) et le MAE et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet, d'un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut pour la Recherche sur le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s'articule autour de trois composantes :

- Composante 1 - volet assistance technique visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.
- Composante 2 - volet développement local visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy
- Composante 3 - volet recherche et capitalisation visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l'engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Ces termes de référence s'inscrivent dans les activités prévues dans la Composante 1 du projet, et plus particulièrement le Résultat 1.3 visant à renforcer la capacité des cadres et des acteurs de régulation et de suivi des mobilités professionnelles afin de réduire l'exposition des travailleurs migrants aux situations de vulnérabilité, de violences basées sur le genre et de traite des êtres humains.

Dans ce cadre, le projet TADY soutient notamment les activités de renforcement de capacités des acteurs syndicales en matière de migration dans sa mission de représentation des intérêts des travailleurs domestiques migrants et plus largement les renforcements de capacités des syndicats dans leur mission de représentation des intérêts des travailleurs migrants Malagasy.

Ainsi, les syndicats ont pu bénéficier de plusieurs formations découlant de la note de politique et du plan d'action pour renforcer la capacité des syndicats à défendre et représenter les intérêts des travailleurs migrants. Les syndicats ont ainsi participé aux formations suivantes :

- Formation sur les migrations et le droit international,
- Formation Genre et migrations,
- Formation en informatique de base,
- Formation en écoute et accompagnement première phase.

La formation à l'écoute et à l'accompagnement vise, à terme, à pouvoir mettre en place des centres d'information, d'éducation et d'écoute et de conseil des travailleurs migrants au sein des organisations syndicales, en collaboration avec les partenaires spécialisés.

2. Objectifs de la formation

Dans la continuité de la première session de renforcement des capacités consacrée à l'écoute active et à l'accompagnement des migrants de retour et des victimes de traite des êtres humains (réalisée en 2025), la présente deuxième phase de formation vise à consolider et approfondir les compétences acquises par les participants.

En effet, les agents publics et les représentants syndicaux sont les interlocuteurs de première ligne pour les migrants en situation de vulnérabilité, notamment les travailleurs migrants victimes d'exploitation, d'abus ou de violences dans leur parcours migratoire. Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre les efforts de formation afin de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs concernés et de garantir une prise en charge plus efficace, coordonnée et adaptée aux besoins spécifiques des victimes.

Cette deuxième phase de formation a pour objectif général de consolider les connaissances acquises lors de la première session et de renforcer les compétences pratiques des participants en matière d'écoute, d'identification des situations de vulnérabilité et d'orientation des victimes vers les dispositifs de protection et d'assistance appropriés.

Elle permettra également d'approfondir les dimensions liées à la gestion des situations complexes, à la coordination entre institutions, ainsi qu'aux mécanismes d'accompagnement psychosocial des victimes dans un contexte migratoire.

À travers cette formation, les participants seront amenés à :

- Approfondir leurs connaissances sur les différents profils de victimes et les manifestations du psycho-traumatisme ;
- Renforcer leur maîtrise des techniques d'écoute active et de conduite d'entretien dans des situations sensibles ;
- Identifier les situations de détresse ou de vulnérabilité nécessitant une prise en charge spécialisée ;
- Développer des outils pratiques pour améliorer leur posture professionnelle et la gestion de leurs émotions lors des interactions avec les victimes ;
- Expérimenter des situations pratiques à travers des exercices de simulation, des études de cas et des jeux de rôle.

3. Résultats attendus

À l'issue de cette deuxième phase de formation :

- Les participants auront consolidé leurs compétences en matière d'écoute active et d'accompagnement des victimes ;
- Ils seront en mesure d'identifier plus efficacement les situations de vulnérabilité et de traite des êtres humains ;
- Les capacités d'orientation des victimes vers les dispositifs d'assistance, de protection et de recours juridique seront renforcées ;
- Les participants disposeront d'outils pratiques pour améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des migrants de retour et des victimes de violences liées à la migration.

4. Description de la prestation

Le prestataire recruté sera chargé de concevoir, préparer et animer la formation, en veillant à adapter le contenu aux deux groupes cibles identifiés :

- Groupe 1 : représentants des ministères concernés ;
- Groupe 2 : représentants des organisations syndicales.

À ce titre, le prestataire aura notamment pour mission de :

- Affiner le contenu pédagogique à partir des présents TDR et des besoins du projet ;
- Proposer un déroulé de formation adapté à chacun des groupes cibles ;
- Animer deux sessions de formation de deux jours chacune ;
- Intégrer des cas pratiques, mises en situation, jeux de rôle et exercices d'application ;
- Prévoir des outils d'évaluation des acquis et de satisfaction des participants ;
- Produire l'ensemble des supports pédagogiques et le rapport final de formation.

5. Méthodologie

La formation reposera sur une approche pédagogique interactive et orientée vers la pratique. Les méthodes pédagogiques privilégiées comprendront notamment :

- L'analyse de cas concrets inspirés de situations rencontrées dans le contexte migratoire ;
- Des exercices de simulation et des jeux de rôle visant à renforcer les compétences en matière d'entretien et d'écoute active ;
- Des travaux de groupe favorisant les échanges d'expériences entre participants ;
- Des discussions thématiques sur les mécanismes d'orientation et de coordination entre institutions.

Une attention particulière sera portée à la situation des travailleurs domestiques migrants dans les pays de destination à risque, en tenant compte des vulnérabilités spécifiques liées à leur statut professionnel et aux conditions de travail souvent précaires. La formation intégrera également une approche transversale sensible au genre afin de mieux appréhender les dynamiques de vulnérabilité et les risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes migrantes.

6. Durée et calendrier indicatif

La prestation comprendra deux sessions de formation de deux jours chacune, soit un maximum de quatre jours d'animation au total :

- Session 1 : ministères
- Session 2 : syndicats

Les formations sont souhaitées au cours du mois de juin 2026. Dans la mesure du possible, les deux sessions pourront être organisées en parallèle ou sur une période rapprochée, selon la proposition méthodologique du prestataire et les contraintes du projet.

Le lieu exact de tenue de la formation sera précisé par Expertise France. Les coûts de location de salle seront pris en charge directement par le projet.

7. Liste des participants

La formation s'adresse aux membres des syndicats et au personnels des Ministères amenés dans leurs fonctions ou mission à recueillir la parole des victimes :

Structure	Nombre indicative de participants
CTM	10
SEMEMAMA	10
MAE	10
MSP	10
MTEFOP	10

8. Livrables attendus

N°	Livrable	Description	Échéance indicative
1	Note de cadrage	Déroulé, approche pédagogique, agenda et besoins logistiques/pédagogiques ajustés après réunion de cadrage	Avant la tenue des formations
2	Supports de formation	Supports pédagogiques utilisés et/ou remis aux participants	Au plus tard au démarrage de la formation
3	Outils d'évaluation	Questionnaires ou outils de suivi des acquis et de satisfaction	Pendant la formation
4	Rapport final de formation	Synthèse du déroulement, participation, principaux constats, résultats des évaluations, recommandations et annexes utiles	Au plus tard 10 jours ouvrés après la fin des formations
5	Attestations de participation	Attestations ou certificats remis à chaque participant	À l'issue de la formation

9. Profil de l'expertise

Le groupe d'experts (minimum deux formateurs) doit faire preuve des qualifications, compétences et expériences suivantes :

- Diplôme dans le secteur des sciences sociales, psychologie ou autre domaine pertinent pour la mission ; Une spécialisation en victimologie serait souhaitée.
- Expérience avérée de plus de 5 ans dans la formation, le renforcement des capacités auprès d'institutions publiques et organisations dans le secteur social, psycho-social, de l'écoute et aide aux victimes ;
- Grande capacité d'animation, capacité à mobiliser, impulser des dynamiques collectives ;
- Expérience avérée en andragogie ;
- Parfaite maîtrise du Malagasy et du français ;

- Des connaissances sur les problématiques liées aux questions migratoires et migrations de travail, notamment sur les pays à risque recevant des travailleurs migrants malagasy, serait un atout ;
- Expérience avérée dans l'animation d'ateliers portant sur la même thématique sera fortement valorisée.

10. Processus de soumission d'offres

Modalités de candidature

La candidature pourra être présentée par :

- Une personne morale (cabinet) proposant le(s) expert(s) pour animer les formations ;
- Un expert chef de file proposant une équipe de formateurs.

Dans tous les cas, un interlocuteur unique (chef de file ou personne morale candidate) devra être désigné. Il sera l'unique interlocuteur contractuel d'Expertise France et responsable de la coordination de la mission.

La facturation et le paiement seront effectués exclusivement à son bénéfice.

Les modalités de répartition interne relèvent de la responsabilité des experts ou de la structure porteuse.

Toute offre devra démontrer que l'ensemble des qualifications, compétences et expériences décrites au point 8 est couvert.

Les candidatures doivent obligatoirement comprendre **une offre technique** et **une offre financière**.

a. Documents administratifs à fournir :

- Le cas échéant preuves d'enregistrements (RCS ou équivalent)
- Les preuves d'enregistrement fiscales (NIF ou équivalent)
- Les carte d'identités des experts

b. Offre technique

L'offre technique devra inclure les éléments suivants :

- Une compréhension de la mission, de ses objectifs et de ses principaux défis ;
- Une proposition succincte du déroulé de la formation, adapté à chaque groupe cible ;
- Une description des supports de formation à produire et/ou à reproduire ;
- Une présentation de l'équipe détaillant l'expérience et les connaissances dans les domaines décrits, ainsi que l'expérience en formation des adultes et en andragogie ;
- Une description du rôle et implication (H/J) de chaque membre de l'équipe dans la mission
- Une description des expériences antérieures pertinentes en lien avec la mission ;

- Le CV actualisé de chaque l'expert-e, présentant les qualifications et compétences pertinentes(longueur maximale : 2 pages) ;

c. Offre financière

Une offre financière incluant, en détail, les honoraires par journée de travail de chaque membre de l'équipe ainsi que toutes les dépenses susceptibles d'être engagées par les consultants. (Utiliser le canevas des offres financières en annexe). À noter que le projet prendra directement en charge les coûts de la salle de formation. La production et la reproduction de tous les supports de formation, tout matériel pédagogique à utiliser, ainsi que les certificats des participants seront à la charge des experts.

Les offres pour entreprendre cette expertise doivent être soumises jusqu'au 8 mai à 23h59, heure locale de Madagascar.

Les candidatures doivent être envoyées au lien figurant dans l'annonce sur le site d'Expertise France.

Seules les candidatures accompagnées **d'une offre technique et d'une offre financière** seront prises en considération.

